



Mesdames,  
Messieurs,  
Mes cher(e)s ami(e)s,

*C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver à travers ce Bulletin Municipal, et en particulier celui qui marque la fin de l'année. Alors, au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2018. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année heureuse au cours de laquelle seront réalisés tous vos projets dans tous les domaines aussi bien personnels que collectifs. A mes yeux, le bonheur c'est de consacrer suffisamment de temps à sa famille et à ses proches. C'est aussi de réussir professionnellement, d'améliorer ce que l'on peut faire évoluer et de refuser ce que l'on ne peut accepter.*

*À tous les artisans, commerçants et à tous les acteurs économiques qui jouent un rôle essentiel au développement de notre Commune, je souhaite que la nouvelle année soit florissante dans leurs activités respectives.*

*Bonne année aussi aux associations locales qui animent et tissent un lien social dans notre commune, merci aux bénévoles du Comité des Fêtes de Canilhac, du Comité d'Animation de Banassac, de l'Amicale Laïque de l'École de Banassac-Canilhac, de l'Association Pierres et Sigillées, de l'Association Familiale de Loisirs Créatifs, du Rucher École, de l'Association Lisons Ensemble qui développe chaque jour davantage notre Bibliothèque Municipale, de nos aînés du Club de l'Oustal (Génération Mouvement) ainsi qu'à toutes les associations qui interviennent sur notre territoire.*

*Tous mes vœux aussi aux membres bénévoles du CCAS qui jouent un rôle important par leurs actions à caractère social et solidaire.*

*Je souhaite également le meilleur à notre équipe enseignante et à tout le personnel de l'École du Sycomore avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration afin d'améliorer leurs conditions de travail en faveur de l'éducation de nos enfants.*

*Avant de conclure, je voudrais saluer les personnes qui travaillent à mes côtés, le personnel communal technique et administratif et les élus ; merci pour leur disponibilité, leur travail, le temps consacré, chacun à sa manière. Merci de m'épauler, de me seconder, de me conseiller.*

*Avec une pensée particulière pour les plus démunis et ceux qui souffrent de solitude ou d'isolement, je renouvelle à toute la population de Banassac-Canilhac mes vœux de bonne et heureuse année pour 2018, Que le bonheur et la santé soient au rendez-vous au sein de votre foyer.*

*Permettez-moi d'achever cet éditorial en vous donnant rendez-vous le dimanche 14 janvier, à 10h30, pour la Cérémonie des Vœux, à la salle Jean Gazagne.*

**David RODRIGUES,**  
Maire  
de Banassac-Canilhac

## Un territoire...



## Une pensée...

**Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.**

**Françoise DOLTO.**

## AIRE DE COVOITURAGE



Le Département de la Lozère a mis en place un réseau d'aires de covoiturage sur des lieux de pratique spontanée et Banassac-Canilhac a été retenue parmi plusieurs sites.

Lors de sa séance du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal a validé ce projet et en contrepartie de la prise en charge des travaux par le Conseil Départemental, a accepté de passer une convention pour la maintenance et l'entretien du site.

L'aire, située en accès direct avec l'Autoroute A75, est aujourd'hui en service et donne entière satisfaction aux nombreux usagers.



## CHIENS ERRANTS

De nombreuses personnes ont signalé en Mairie des nuisances occasionnées par l'errance des animaux sur nos différents villages et hameaux.

Dernièrement, des brebis ont été attaquées et mises à mort par des chiens laissés sans surveillance par leurs propriétaires. Nous rappelons à ces derniers que la loi interdit la divagation des animaux.

La convention déjà passée avec la fourrière animale EDEN (voir le Bulletin n° 1 de Février 2016) nous permet de faire face aux problèmes

des animaux errants sur la Commune. Les propriétaires s'exposent à une



amende et doivent prendre en charge les frais engagés.

Si les propriétaires ne sont pas connus, c'est la Collectivité qui doit payer les frais de mise en fourrière.

Nous ne saurions que trop conseiller aux propriétaires de commencer, dès à présent, à prendre de bonnes habitudes pour la sécurité des personnes...

À ce jour, il ne s'agit que d'attaques envers des animaux (photo ci-contre), en espérant que ce genre de drame ne concerne jamais un enfant...

## L'EAU, UN BIEN PRÉCIEUX...



Pour la première fois depuis de nombreuses années, les niveaux des nappes phréatiques sont excessivement bas à cette période. Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau est toujours en vigueur.

Par le passé, ces mesures étaient prises en fin de saison estivale et les choses revenaient à la normale avec les pluies de septembre.

Mais force est de constater que, désormais, il faut apprendre à économiser la ressource en eau tout au long de l'année.

En effet, si les épisodes pluvieux de ces dernières semaines ont alimenté les réservoirs d'eau potable, il convient d'anticiper les difficultés futures en appliquant les bonnes pratiques.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la Commune souhaite aider les associations locales en leur attribuant une subvention de fonctionnement.

Les associations peuvent donc, dès à présent, retirer un dossier en Mairie afin que leurs demandes soient étudiées en tenant compte des besoins

de chacun et de l'enveloppe allouée. Mais attention, les dossiers complétés doivent être rendus en Mairie avant le 16 février 2018 pour être pris en compte lors de la réalisation du Budget Primitif.

**Les dossiers déposés après la date limite ne seront pas acceptés.**



## AGENDA



**Dimanche 7 janvier 2018**

à 14h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**LOTO** organisé par le Comité d'Animation de Banassac.

**Mardi 9 janvier 2018**

à 20h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**Assemblée Générale du Rucher École.**



**Jeudi 11 janvier 2018**

à 20h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne.  
« **Café des Parents** » animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée.  
Echange/partage autour du thème : « Laisser pleurer les bébés (ou pas), qu'en pense-t-on vraiment ? ». Organisé par l'Association Familles Actives.

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR



**Samedi 13 janvier 2018**

à partir de 18h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**PokerThon (Soirée Poker)** au profit de l'AFM Téléthon.

**Dimanche 14 janvier 2018**

à 10h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**Vœux de Monsieur le Maire à la Population.**



**Dimanche 14 janvier 2018**

à 12h00 au Restaurant du Calice du Gévaudan  
**Repas des Aînés de la Commune** offert par le C.C.A.S. (sur invitation)

**Jeudi 25 janvier 2018**

à 20h30 à la Mairie de Banassac-Canilhac  
**Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Canilhac.**



**Mercredi 31 janvier 2018**

à 20h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**Assemblée Générale de l'Association Pierres et Sigillées.**

**Jeudi 8 février 2018**

à 20h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne.  
« **Café des Parents** » animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée.  
Echange/partage autour du thème : « La colère est-elle une émotion comme les autres  
Que faire quand mon enfant est en colère ? ». Organisé par l'Association Familles Actives.



**Dimanche 11 février 2018**

à 8h00 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**Petit Déjeuner à la tête de veau.** Organisé par le Comité d'Animation de Banassac.

**Samedi 3 mars 2018**

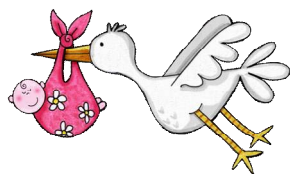
à 20h30 à la Salle Polyvalente Jean Gazagne  
**Concours de Belote.** Organisé par le Comité d'Animation de Banassac.



**Dimanche 25 mars 2018**

à Canilhac  
**7<sup>ème</sup> édition de la Course Pédestre des « Foulées de Canilhac »**  
Parcours Adultes et enfants.  
Inscriptions à partir de 9h00. Départ à 10h00 devant le Château.  
Organisé par le Comité des Fêtes de Canilhac.

## ÉTAT CIVIL 2017



### 7 Naissances :

Alexandre ROBLES, Antoine CARPENTIER BONICEL,  
Adrien FREITAS TEIXEIRA, Gabriel PLAZA, Solal LEROYER GARCIA,  
Rodrigo SOARES ANDRADE TEIXEIRA, Marceau FAGES.

### 4 Mariages :

Rudy MARTINEZ et Sandrine DANCET,  
Thibaut VALENTIN et Coraline SEGUIN,  
Nicolas CORRÉ et Delphine FAGES,  
Jérôme MAS et Ségolène ROUSSON.



### 12 Décès :

Pierre GALTIER, Christiane VIDAL, Pierrette VIEILLEDENT,  
Marthe CASTAN, Suzanne ODOT, Marguerite NATHAN,  
Lucien MANSILLON, Marc BELLENCONTRE, Gérard FOUCHER,  
Marcel RACHAS, Henriette VIDAL, Claude CORNILLE.

## CONTRATS TERRITORIAUX

Le Conseil Départemental a mis en place les contrats territoriaux afin d'établir l'enveloppe des subventions allouées aux collectivités.

Ces subventions sont étudiées pour une période de trois ans et selon un diagnostic élaboré à l'échelle intercommunale.

Pour la deuxième session des contrats territoriaux, la commune souhaite

proposer les projets suivants pour les années avenir:

- Restructuration Salle Polyvalente.
- Rénovation Immeuble Rayssac.
- Réaménagement de la Place.
- Révision du P.L.U. pour l'harmoniser sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle.
- Réalisation de diverses opérations pour l'amélioration de la qualité de

l'eau et de son rendement.

- Investissements pour la sécurité de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

Bien entendu, ces projets ne seront mis en œuvre qu'à la condition que les subventions demandées soient accordées et que le Budget Communal nous le permette.

## CONCOURS PHOTOS 2018

La Commission Animations - Culture du Conseil Municipal vous propose de reconduire le Concours Photos de Banassac-Canilhac pour sa 3<sup>ème</sup> édition. En attendant de pouvoir retirer les dossiers de candidature à une date que nous vous communiquerons ultérieurement, mais afin que chacun puisse d'ores et déjà saisir l'instant et profiter des variations climatiques pour réaliser les futurs chefs-d'œuvre, voici le thème proposé cette année :

« L'Eau dans tous ses états »

A vos objectifs et que le meilleur gagne...

## ACCUEIL EN MAIRIE

### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00



### Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10  
Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : [mairie.banassac-canilhac@orange.fr](mailto:mairie.banassac-canilhac@orange.fr)

Site Internet : [www.banassac-canilhac.fr](http://www.banassac-canilhac.fr)



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page  
par la Commission Communication-Tourisme.  
Directeur de publication : David RODRIGUES  
Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTIALOUX  
Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie*

